

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 Septembre 2021

OBJET : 35/2021**CESSION DES LOTS AUX PRATICIENS DE SANTÉ SUR LE SITE DU POLE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29	L'AN DEUX MIL VINGT-ET-UN LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE à NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES Le Conseil Municipal de la Commune de Foulayronnes s'est réuni en Mairie, en session ordinaire
Présents :	21	M. Bruno DUBOS – Maire - ; M. Jean-François BUER ; Mme Hélène DESHAIES ; M. Joël COLLET ; Mme Marie LESCOU-GOURGUE ; M. Alexandre CHARIE ; Mme Michelle COMBA ; M. Jean-Philippe SIMON ; Mme Nadège GESSON-MAIRAL – Adjoints au Maire - ; Mme Monique LOREAU ; Mme Babeth TEYCHENE ; M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Bernard LAVERGNE ; Mme Francine BIGEY ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL ; M. Jean-Michel JADAS ; M. Francis CREPIN ; Mme Christine CHABOT ; Mme Nathalie RICHASSE ; M. Vincent OLIVIER ; Mme Bénédicte GUELFY ; Mme Laurianne VEYRET ; Mme Marie TOULET ; M. Julien BOUILLOT ; Mme Hélène LE GUIRRIEC ; M. Laurent MAILLARD ; M. Philippe ASIN ; Mme Nathalie BRICARD ; M. Lionel MADELRIEUX – Conseillers municipaux –
Absent (s)	0	
Pouvoir (s)	8	Mme Nadège GESSON-MAIRAL à M. Alexandre CHARIE ; M. Jean-Michel JADAS à Mme Michelle COMBA ; Mme Francine BIGEY à M. Jean-Paul ROUSSEAU ; M. Jean-Marc BOURNIQUEL à M. Jean-François BUER ; Mme Christine CHABOT à M. Vincent OLIVIER ; Mme Marie TOULET à M. Bruno DUBOS ; Mme Hélène LE GUIRRIEC à M. Philippe ASIN ; M. Lionel MADELRIEUX à Mme Nathalie BRICARD
Secrétaire de Séance :		M. Julien BOUILLOT
Date d'envoi de la convocation :		23 Septembre 2021

Expose**Considérant** l'article L. 2241-1 du CGCT,**Considérant** l'article L. 2122-21 du CGCT,**Vu** les saisines des domaines,

Vu le Permis d'Aménager n° 047 100 21 A0001 Lot n° 1 à 6 superficie ;

Vu le Permis de construire valant division n° 047100A0020 Lot n° 5, 8 9, 10 ;

Comme nous l'avons délibéré, notre collectivité, dans le cadre d'une opération de couverture médicale des habitants de la commune et au-delà, réalise un Pôle de Santé pluridisciplinaire fondé sur un partenariat entre professionnels de santé des secteurs public et privé, ce qui en fait d'ailleurs toute l'originalité.

Après le rachat du foncier nécessaire à l'édification de ce Pôle auprès du propriétaire de l'ancien Intermarché, il convient pour la commune de mettre en compatibilité le patrimoine concerné avec la qualité d'acteurs publics et privés des professionnels appelés à s'y installer.

C'est important pour la pérennité d'exercice sur le pôle des professionnels de santé concernés mais également pour l'optimisation et la maîtrise de la dépense publique affectée par la commune à l'opération.

C'est pourquoi est envisagée une vente d'une partie des constructions et de la réserve foncière d'assiette du pôle non utilisée par l'acteur public du Pôle que constitue le Centre de Santé Municipal qui lui s'installera dans des locaux qui demeureront communaux.

Dès lors, afin de pouvoir engager les procédures de cession d'actifs correspondants, il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour la vente des différents biens suivants illustrés sur la parcelle mère section AP n° 11 subdivisé comme suite et en annexe.

- Permis d'Aménager n° 047 100 21 A0001 Lot n° 1 à 6 superficie
- Permis de construire valant division n° 047100A0020 Lot n° 5, 8 9, 10

Le bornage est en cours de réalisation afin de déterminer le numéro cadastral de chaque parcelle et la surface des subdivisions en annexe.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes relatifs à ces cessions immobilières et leur exécution.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le

**Fait et délibéré, les Jour, Mois et an que
dessus**

**Pour extrait conforme,
Le Maire de Foulayronnes,**

Bruno DUBOS.

